CC du Carrefour des Quatre Provinces (Siren : 242320018)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gouzon
Arrondissement	Guéret
Département	Creuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1998
Date d'effet	01/01/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Cyril VICTOR

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE DE GOUZON
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	23230 GOUZON
Téléphone	05 55 81 79 96
Fax	05 55 62 29 57
Courriel	secretariat@cc-quatreprovinces.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 851

Densité moyenne	17,54

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
23	Blaudeix (212302301)	112
23	Cressat (212306807)	566
23	Domeyrot (212307201)	227
23	Gouzon (212309306)	1 598
23	Jarnages (212310007)	512
23	La Celle-sous-Gouzon (212304000)	138
23	Ladapeyre (212310205)	365
23	Parsac (212314900)	617
23	Pierrefitte (212315204)	72
23	Pionnat (212315402)	766
23	Rimondeix (212316103)	77
23	Saint-Julien-le-Châtel (212320402)	163
23	Saint-Loup (212320907)	182
23	Saint-Silvain-sous-Toulx (212324305)	163
23	Trois-Fonds (212325500)	124
23	Vigeville (212326201)	169

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *-étude d'un zonage -assainissement collectif : création, entretien des réseaux et des équipements de traitement (lagunes, STEP, filtre à sable et toutes autres techniques de traitement)*
- Assainissement non collectif *création d'un SPANC et contrôle des dispositifs à l'exclusion de leur entretien Ce service peut être assuré par la C.C. sous la forme de prestations de services au profit d'une commune ou d'une C.C. à condition qu'il reste une activité marginale et dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés*
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés *collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers construction et gestion d'une déchetterie intercommunale*
- Autres actions environnementales *- Réalisation d'un topo guide intercommunal - Contrat territorial milieux aquatiques sur : .la rivière Creuse et ses affluents ruisseau de Villechaud-Lapeyre" et "ruisseau de Vigeville" sur la commune de Pionnat .le bassin versant de la petite Creuse et ses affluents notamment le ruisseau le Verraux .les rivières La Voueize, la Goze et leurs affluents; - Travaux de création, remise en état, à l'exception de l'entretien courant, signalétique et promotion de sentiers de randonnées retenus dans le topo guide intercommunal*

Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *acquisition de terrains, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale : zone d'activités de Bellevue (commune de Gouzon), et touristique : site des Grands Champs (commune de Gouzon), ainsi que toute nouvelle zone à créer sur l'ensemble du territoire*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) *- actions de développement économique : acquisition,construction ou aménagement et gestion de locaux en vue d'accueillir et de développer des entreprises industrielles, commerciales, artisanales ou de services sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. La C.C. est compétente pour toute opération supérieure à 100 000 euros hors taxes . Construction et gestion de bâtiments-relais sur l'ensemble du territoire de la CC sans seuil d'intervention - construction et gestion de maisons médicales pluridisciplinaires Arrêté 2013-365-18 précise: laCC est compétante pour toute opération supérieure à 100 000 euros HT, à l'exception des OPERATIONS DEJA ENGAGEES OU REALISEES par les cmes membres avant le 1er janvier 2014.*
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs *- Construction, aménagement et gestion de micro-crèches - Création et gestion d'un relais assistantes maternelles (RAM).*
- Etablissements scolaires *construction et entretien des bâtiments scolaires (réparations, entretien, chauffage, éclairage et assurances) ainsi que le service des écoles (acquisition du mobilier et des fournitures, recrutement et gestion des personnels de services et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM).*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) *SCOT*
- Schéma de secteur *- schéma de secteur*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *création, aménagement et entretien de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : toutes créations de ZAC sur le territoire intercommunal*
Développement touristique
- Tourisme *création d'un office de tourisme intercommunal, élaboration et développement de sa politique touristique et culturelle accueil, information, promotion et coordination des acteurs locaux du du tourisme tels que définis dans la loi du 23/12/1992 modifiée portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;*
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *mise en oeuvre d'un PLH à l'échelle du Pays*
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire *- participation financière et/ou garantie d'emprunt pour tout programme de construction de logements en lien avec un organisme agréé d'habitat social - viabilisation de terrains pour la création de lotissements et la vente de lots : 1ère tranche du lotissement situé route des Forges à Gouzon et 1ère tranche du lotissement situé route des Côtes à Jarnages - acquisition d'immeubles lorsque la commune y aura expressément renoncée -*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *OPAH abondement des aides de l'Etat ou autres organismes subventionnant l'amélioration des logements utilisés en résidence principale*
- Amélioration du parc immobilier bati d'intérêt communautaire

Travaux, entretien et gestion des logements créés et/ou réhabilités ou en cours de réhabilitation par la communauté de communes au 1er janvier 2012.
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays *Elaboration et approbation de la charte intercommunale de Pays - adhésion et participation aux actions du Pays Combraille en Marche*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
23	SI D'AMENAGEMENT DE LA VOUEIZE (252309315)	SM fermé	11 200
23	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE (252309646)	SM fermé	126 511
23	Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse (200017119)	SM ouvert	114 410

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)